

ULTIMATUM

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE (ASSÉ)

Automne 2003, volume 3, numéro 2

POUR LA GRATUITÉ À TOUS LES NIVEAUX !

François Baillargeon, étudiant au baccalauréat en histoire à l'UQAM

Le droit à l'éducation est en bien piètre état. L'accessibilité aux études, en particulier, vient de subir un nouvel affront. Pour des milliers de cégepiens et de cégepiennes, il en coûte dès cette session encore un peu plus cher de jouir de la mythique gratuité scolaire du niveau collégial. En effet, une majorité de cégeps ont haussé les frais qu'ils exigent de la population étudiante à chaque session.

Un cadeau de la FECQ...

Il faut le dire, cette hausse, nous la devons en partie aux bons soins de la Fédération Étudiante Collégiale du Québec (FECQ). Fidèle à sa réputation « d'interlocuteur crédible » face au gouvernement et à ses traditions de collaboration avec l'État, celle-ci a mené des discussions avec le ministère de l'Éducation et la Fédération des cégeps au sujet des droits et frais perçus par les cégeps. De ces discussions est né, en décembre 2002, un accord visant à encadrer les diverses tarifications au cégep, de l'inscription jusqu'aux services de placement. La FECQ se targuait alors d'avoir réalisé un grand gain étudiant, en dépit du fait qu'elle venait de faire le sacrifice officiel d'une des revendications historiques les plus fondamentales dumouvement étudiant québécois, soit la gratuité scolaire.

Pendant l'été, le ministère de l'Éducation et les cégeps en étaient à mettre en application l'entente de décembre dernier. Résultat : la facture des étudiants et des étudiantes augmente ! Eh oui, l'entente obtenue au nom de la population étudiante collégiale du Québec permet de soutirer de celle-ci davantage d'argent. En effet, le document prévoit des plafonds pour certaines catégories de frais mais laisse libre cours à l'augmentation des autres. Il suffit d'un vote au conseil d'administration du cégep pour que le prix des études augmente.

Des compressions budgétaires récurrentes

Mais la cause profonde de ces hausses de tarifs n'est évidemment pas l'entente d'encadrement signée par la FECQ. Nous vivons depuis plusieurs années – tout spécialement depuis les politiques du « déficit zéro » décidées en 1996 – une époque d'austérité en matière de finances publiques. Pour les réseaux des



cégeps et des universités, cela s'est manifesté par des coupures et des compressions budgétaires, des coupures et des rationalisations de services, l'introduction grandissante d'un financement privé et la multiplication des frais exigés des étudiants et des étudiantes pour des raisons souvent plus improbables les unes que les autres. La situation actuelle s'inscrit tout à fait dans cette tendance. Les cégeps ont subi, en juin dernier, de nouvelles compressions budgétaires de l'ordre de 30 millions de dollars, ce à quoi ils ont répondu sans grande surprise par de nouvelles coupures de services et par les hausses de frais que

nous connaissons. Et le Parti libéral a manifestement l'intention de nous enliser plus avant dans cette tendance en projetant des baisses d'impôt de 5 milliards de dollars pour les prochaines années, raréfiant ainsi encore davantage les fonds disponibles pour le financement des programmes sociaux, dont l'éducation.

La lutte doit continuer

Toutefois, s'il s'agit de lutter sérieusement contre les orientations socialement désastreuses de nos gouvernements, il faut bien tirer des leçons de la tentative de la FECQ d'encadrer les

frais. Nous n'obtiendrons jamais aucune garantie significative quant au sort du droit à l'éducation si nous ne nous attaquons qu'à la superficie des problèmes. Toutes les tentatives pour colmater les brèches de la soi-disant gratuité scolaire au collégial seront vaines si nous ne forçons pas le gouvernement à revoir en profondeur ses politiques, à commencer par celles qui déterminent le niveau du financement des programmes sociaux. Cela ne sera possible que grâce à un solide rapport de force basé sur des revendications offensives. Voilà pourquoi nous disons : « Gratuité scolaire à tous les niveaux ! Vers la grève générale illimitée ! »

VERS LA GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE !

La lutte pour le droit à l'éducation : d'hier à aujourd'hui

Benoît Marsan, étudiant au baccalauréat en histoire à l'UQÀM

Lors d'un Congrès extraordinaire tenu le 16 août, les associations membres de l'ASSÉ lançaient le mot d'ordre de grève générale illimitée, mettant de l'avant la huitième mobilisation de ce genre de l'histoire du mouvement étudiant québécois. Afin de mieux saisir l'ampleur d'une telle campagne, un retour historique sur les précédentes grèves est donc nécessaire et plus particulièrement sur celle de 1996.

Tout d'abord, lorsqu'on parle de grève générale illimitée, on se réfère à un mouvement de grève durant minimalement une semaine et impliquant au moins une quinzaine d'institutions post-secondaires. C'est donc le cas des grèves de 1968, 1974, 1978, 1986, 1988, 1990 et 1996. Alors que les mouvements de 1968 à 1988 portaient en grande partie sur la question de l'aide financière et s'inscrivaient plutôt dans une perspective offensive (il y avait d'autres enjeux, mais pour les besoins du présent exercice on va se limiter à ces faits), celles de 1990 et de 1996 sont plutôt défensives et répondent principalement à des menaces de dégel des frais de scolarité. Autre élément important: les deux grèves générales des années 1990 se déroulent dans un contexte de division du mouvement étudiant au niveau national, alors que ce dernier se divise grosso modo en deux tendances.

1990, 1996 et 2003, un mouvement étudiant divisé

D'un côté, il y a les organisations corporatistes proches du Parti Québécois (FEEQ en 1990, ancêtre de la FEUQ et de la FECQ, présentes en 1996 et qui existent toujours actuellement), qui ne privilégient

aucunement la mobilisation de masse et la grève, et préfèrent s'en remettre au lobbying et à la négociation, sans l'obtention préalable d'un rapport de force, afin d'obtenir des pinottes et faire passer des mesures mineures comme étant de grandes victoires...

De l'autre, les organisations qui se réclament du syndicalisme étudiant et qui voient l'éducation dans une perspective sociétale globale et qui privilégient la mobilisation, les actions et la prédominance des assemblées générales

comme seuls moyens d'obtenir un rapport de force nécessaire à l'obtention des revendications (l'ANEEQ en 1990 et le MDE en 1996). L'ASSÉ se situe dans cette mouvance.

Cette division du mouvement étudiant existe toujours présentement. Elle n'a rien à voir avec une chicane de clochers, mais plutôt, elle est la résultante d'analyses diamétralement opposées de l'éducation, des revendications, du rôle du mouvement étudiant dans la société, de la mobilisation et de l'action.

Par exemple, la FECQ et la FEUQ exigent actuellement que le gouvernement s'engage à déposer une loi-cadre sur les frais de scolarité. Une telle mesure est comparable à du vent et ne fait que rendre officielle et légitime la perception de droits de scolarité. Quant à elle, l'ASSÉ exige plutôt le retrait des hausses de frais et l'instauration d'une réelle gratuité scolaire à tous les niveaux. Au niveau du plan d'action, c'est la même chose. La FECQ et la FEUQ envisagent la grève comme une possibilité lointaine et de dernier recours, tandis que l'ASSÉ l'appelle et l'organise déjà.

La grève de 1996

La mobilisation de '96 fut la plus importante de l'histoire du mouvement étudiant québécois au niveau collégial. Pas moins de 43 des 45 institutions collégiales furent touchées par la grève. À l'apogée de la grève, une trentaine d'associations avaient débrayé. Les revendications portaient essentiellement sur le dégel des frais de scolarité à l'université, l'abolition de la cote « R » et contre les coupures de 700 millions en éducation annoncées par le Parti québécois. En tout, la grève a duré 5 semaines. Cependant, on ne peut parler que d'une victoire partielle, car outre le maintien du gel, la cote « R » et les coupures ont passé comme dans du beurre. Il faut aussi noter des coupures importantes dans l'aide financière et la mise en place de la « taxe à l'échec » négociée en catimini entre le gouvernement et les fédérations étudiantes (FECQ et FEUQ).

Suite à la page 8, voir Historique



Les mensonges éhontés du président de la Fédération des cégeps

François Baillargeon, étudiant au baccalauréat en histoire à l'UQÀM

L'édition du journal *Le Devoir* du 6 juin nous apprendait que Gaétan Boucher, président de la Fédération des cégeps, appelait à la tenue d'un débat public afin que soit remis en question le principe de la gratuité scolaire au collégial. Cette prise de position n'avait rien d'étonnant. Depuis longtemps, à chacune de ses interventions publiques, M. Boucher se plaint du fait que, contrairement aux universités, les cégeps ne peuvent pas imposer de frais de scolarité et sont donc plus durement affectés par le sous-financement public.

Or, pris de panique par la montée aux barricades du mouvement étudiant et par les appels à la grève lancés par le con-

grès de l'ASSÉ, ce même Gaétan Boucher s'est efforcé de tenter de calmer le jeu. Le 27 août, il affirmait le plus sérieusement du monde que « la gratuité des études collégiales n'a jamais été remise en question », et que dans cette mesure, le mouvement étudiant avait « peur d'avoir peur » (voir *Le Soleil*).

Pourtant, le lendemain, dans les pages du journal *Le Soleil*, M. Boucher s'affligeait encore une fois des problèmes de financement du réseau collégial. On pouvait notamment lire ceci : « Forcé de plaider la diversité des sources [de financement], le président [de la Fédération des cégeps] lorgne du côté du gouvernement fédéral ou de l'entreprise privée pour ren-

flouer ses coffres. " Il faut aussi remettre en question la gratuité", a-t-il indiqué ». Non content de plaider en faveur d'une privatisation du réseau public des cégeps, il se permet aussi de mentir ouvertement et de se contredire deux fois plutôt qu'une sur la question de la gratuité!

Ces quelques faux pas de relations publiques démontrent bien que la Fédération des cégeps veut éviter à tout prix une mobilisation étudiante, quitte à semer volontairement la confusion quant à l'enjeu des frais de scolarité. Et pourquoi cela, si ce n'est justement parce qu'elle compte régler ses problèmes de financement grâce à davantage de tarifs imposés à la population étudiante ?

Si, en matière de financement, Gaétan Boucher a choisi son camp - qui n'est manifestement pas celui du droit à l'éducation - il faut tout de même lui reconnaître le mérite d'avoir indiqué clairement quelle pourrait être l'autre solution - celle, justement, du droit à l'éducation. Dans cette mesure, laissons-lui le dernier mot : " Si on fait le choix comme société de garder un couvercle sur la marmite des droits de scolarité et des frais afférents, la seule solution qui reste, c'est le financement accru de l'État. Cela signifie qu'on doit financer adéquatement le réseau avec nos impôts et nos taxes " (*Le Devoir*, 28 août).

Toute reproduction et/ou diffusion des informations contenues dans le présent journal sont fortement recommandées et chaudement applaudies, à condition d'en mentionner la source!

L'Ultimatum est le journal de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), il est produit par le comité journal composé de : Gabriel L'Écuyer, Julia Posca et Jean-Luc Ratel. Rédaction de ce numéro : François Baillargeon, Jean-Claude Drapeau, Émile Fortin, Xavier Lafrance, Renée-Claude Lorimier, Benoît Marsan, Héroïse Moisan-Lapointe, Julia Posca, Jean-Luc Ratel et Marie-Michèle Whitlock. Correction: Gabriel L'Écuyer, Julia Posca et Jean-Luc Ratel. Mise en page: Gabriel L'Écuyer, Julia Posca et Jean-Luc Ratel. Impression: Payette et Simms, Distribution: faites de votre mieux. Tirage: 30 000 exemplaires, Courriel : ultimatum@asse-solidarite.qc.ca. Pour les coordonnées de l'ASSÉ, voir à la page 8.

Temps de grève, tant de rêves...

Marie-Michèle Withlock, étudiante libre à l'UQÀM

Depuis le début de la rentrée automnale 2003, on entend parler d'une possible grève générale illimitée des étudiantes et étudiants du secteur post-secondaire. Lorsque l'on parle de grève du mouvement étudiant, on entend régulièrement que ce moyen de pression n'est pas efficace puisque, contrairement aux travailleuses et aux travailleurs, les étudiantes et étudiants ne produisent pas, ils et elles sont uniquement en apprentissage. Rien n'est plus faux!

Piquetage et occupations d'institutions

Une grève dans les cégeps et les universités fait directement pression sur le gouvernement, mais elle donne surtout l'occasion de s'organiser et de mettre en branle d'autres moyens de pression. La grève n'est pas une occasion de retourner chez soi et attendre la prochaine assemblée générale. Une fois la grève déclenchée, il faut la faire respecter; souvent les administrateurs et les administratrices des cégeps et universités ont la fâcheuse manie de ne pas reconnaître le vote démocratique des étudiantes et étudiants. Il faut donc organiser des lignes de piquetage fermées tous les matins pour s'assurer que les cours ne reprennent pas. Une fois que l'institution est perturbée pour quelques heures, les autorités annuleront la journée scolaire. L'occupation de l'établissement est une action particulièrement efficace pour assurer le maintien de la grève. Ce genre d'action, comme son nom l'indique, consiste à s'installer dans l'institution et barricader les différents points d'entrée et de sortie. Une variante de ce type d'action est l'occupation autogestionnaire. Celle-ci consiste en une occupation où les activités à « l'intérieur » ne consiste pas uniquement à tenir l'institution, mais aussi à organiser des projets de toutes sortes, décidés et concrétisés par les occupantes et occupants. Ces activités sont diverses et seule notre imagination les limite! Par exemple, lors de la grève générale de 1996 les étudiantes et étudiants du cégep de Lévis-Lauzon avaient organisé,

solidairement avec les syndicats des profs et des employéEs de soutien, des cours critiques sur le néolibéralisme, des bed-in, une murale gigantesque et bien plus...

Occupations de bureaux

La grève favorise également les occupations de bureaux du gouvernement afin d'accentuer le rapport de force. Ces occupations visent à bloquer le fonctionnement normal de la machine en occupant des lieux clés de l'activité gouvernementale. Par exemple en 1996, les étudiantes et étudiants des institutions métropolitaines avaient occupé le Conseil de l'éducation supérieure, le pont du Casino de Montréal et d'autres bureaux gouvernementaux de la région. Toujours en 1996, certaines de ces occupations ont duré plusieurs jours grâce à la détermination et l'enthousiasme des participants et des participantes ainsi qu'au soutien de ceux et celles resté-e-s à l'extérieur. Ces actions affectent directement les activités habituelles du gouvernement et donnent une visibilité accrue au mouvement de grève et à ses revendications. Le fait d'être en grève générale permet aux occupantes et occupants de tenir plusieurs jours, ce qui augmente la pression d'un cran à chaque jour.

Manifestations

Bien évidemment, une grève n'est pas une si de grandes manifestations populaires ne sont pas organisées. Les manifestations permettent une mobilisation optimale qui favorise la participation de tous et toutes. Celles-ci donnent une grande visibilité aux grévistes et permettent à la population de participer directement au mouvement de contestation.

La grève, une occasion de s'instruire

Il est facile de penser que faire la grève, c'est se donner des vacances, mais

c'est absolument le contraire, dans la mesure où nous sommes prêts et prêtes à concevoir que l'éducation est bien plus qu'un diplôme. Comme le disait un ancien premier ministre du Québec: « chaque étudiant devrait faire la grève au moins une fois au cours de son cheminement scolaire... » Participer à un mouvement de grève permet d'ouvrir ses horizons, de découvrir d'autres réalités que notre individualité. Bref, une grève permet de découvrir le pouvoir de la solidarité. Notre vie en société dépasse largement le cadre de la scolarité et il importe, spécialement dans ce moment crucial de l'histoire planétaire, de se forger des opinions par nous-même, individuellement et collectivement.

Construire la solidarité

Notre mouvement ne doit pas être centré uniquement sur nos revendications. Il est essentiel de situer nos problématiques dans un contexte plus général car il n'y a pas que les étudiantes et

étudiants visé-e-s par la récente offensive anti-sociale. Tous les secteurs de la société sont attaqués: hausse des tarifs d'électricité, du transport en commun, garderies à 5\$, mesures anti-syndicales, environnement, aide sociale, etc. Rien n'a été épargné par le gouvernement de Jean Charest. Une grève étudiante peut donner le coup d'envoi à un mouvement plus large regroupant des pans entiers de la société québécoise. Nous devons donc profiter du *momentum* pour rejoindre le plus de gens possible.

Finalement, ce qu'il importe de saisir, c'est qu'une grève nous appartient et qu'il n'en tient qu'à nous de la meubler du plus de moyens de pression possibles. Plus ces derniers bloqueront le fonctionnement normal du système et seront visibles, plus notre rapport de force deviendra incontournable. Ce n'est qu'une fois le rapport de force bâti que nous pourrons obtenir satisfaction de nos revendications.

Oser lutter, c'est oser vaincre!



Mobiliser pour la grève : quelques trucs pratiques

Émile Fortin, étudiant en sciences humaines au Collège Lionel-Groulx.

La société comme nous la connaissons n'est pas le fruit de la gentillesse des puissants et des puissantes de ce monde, elle est le résultat d'une lutte acharnée du peuple pour son émancipation. Cette lutte s'est menée et se poursuit encore aujourd'hui grâce aux gens qui se regroupent dans des organisations sur la base d'idées communes en lesquelles ils et elles croient et pour lesquelles ils et elles sont prêts à lutter. Ainsi naissent les groupes de pression qui peuvent influencer le gouvernement grâce à la propagation d'idées et la mobilisation populaire. À plus petite échelle, il existe, dans les établissements scolaires, des associations étudiantes ou des comités de mobilisation. Sinon, il est urgent de les constituer.

Mobiliser, c'est convaincre des gens d'une idée, afin de les amener à agir. Pour ce qui est de la campagne pour la gratuité scolaire lancée par l'ASSÉ, l'objectif est d'obtenir un mandat de grève grâce à la tenue d'une assemblée générale étudiante lors de laquelle les étudiants et les étudiantes pourront se prononcer démocratiquement. Mais attention, n'oubliez pas que pour que l'assemblée soit valide, il vous faut atteindre un plancher minimum de membres présents et présentes, c'est ce que l'on appelle le quorum. Celui-ci varie en fonction de votre charte, renseignez-vous.

Il vous faudra réunir un groupe afin de lancer la mobilisation. Pour cela,

vous devrez recruter des gens qui sont en accord avec vos idées (dans ce cas, la grève générale illimitée) et qui sont prêts et prêtes à investir du temps afin que celles-ci progressent. Une fois ce groupe formé, vous pourrez commencer à mobiliser. Rappelez-vous, plus il y a de gens pour mobiliser, mieux la mobilisation s'en portera.

Les contacts et la communication, des outils essentiels

Maintenant que vous avez un bon groupe, ils vous faut communiquer. Ils est important de maintenir des contacts fréquents, échanger souvent toutes les informations pertinentes, afin d'avoir une bonne vue d'ensemble de la situation. On

ne s'informe jamais trop. Aussi, plus vous en saurez, meilleur-e-s vous serez pour mobiliser.

Au cours de votre travail de mobilisation, vous rencontrerez certainement plusieurs personnes intéressées à vous aider. Tâchez de voir quels talents elles peuvent mettre au service de la lutte, que ce soit dans le domaine du théâtre ou de la musique, qu'elles soient des étudiants ou des étudiantes, des enseignantes ou des enseignantes, etc. Peut être pourront-elles vous apporter quelques choses.

Suite à la page 7, voir Mobiliser

Sous-financement et privatisation: encore à nous d'encaisser les coupures

Héloïse Moisan-Lapointe, étudiante en sciences humaines au cégep@distance

Moins d'argent en éducation, c'est plus de frais à payer, mais c'est surtout une baisse catastrophique de la qualité de l'éducation. Et si l'on en juge par les réformes qui ont eu lieu dans les dernières années, il faudra plus que les belles paroles des libéraux pour garantir une meilleure éducation, plus accessible et de meilleure qualité.

Les premiers pas

C'est en 1993-1994 que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a posé la première pierre à la marchandisation de l'éducation. En effet, la ministre d'alors, Lucienne Robillard, introduisait l'approche par compétence. Il s'agit d'une façon de définir ce qui sera appris dans les cours et qui a la particularité de morceler les connaissances en petites unités bien distinctes les unes des autres. Ces unités doivent être définies sous forme de tâches applicables que l'élève devra reproduire afin de prouver sa maîtrise du contenu du cours. En d'autres mots, l'approche par compétence permet de morceler puis de standardiser la connaissance. En la morcelant, on perd de nombreux liens essentiels à la compréhension d'un sujet donné, et en la standardisant, de nombreuses subtilités sont évincées du cadre des cours.

La seconde vague de privatisation vint peu de temps après, dans le sillon du sommet socio-économique du Parti québécois et du déficit zéro. Le déficit zéro a signifié, pour tous les services publics comme la santé, l'éducation, l'aide sociale ou encore la protection de l'environnement, des coupures sauvages dans les budgets. Évidemment, ces compressions ne pouvaient être encaissées sans la fermeture de certains services et la baisse de qualité des services restants. Pour balancer ce manque de fonds publics, les universités et cégeps n'ont eu d'autre choix que de se tourner vers d'autres sources de revenu. L'entreprise privée s'installait plus solidement que jamais dans les écoles par la voie de publicités dans les toilettes, de contrats d'exclusivité, etc. Le financement privé était devenu incontournable. En conséquence, le mode de fonctionnement des entreprises s'installait progressivement.

Du ministère à la salle de classe, que s'est-il passé?

Durant la réforme Robillard, toute la formation générale a été modifiée. On est passé de quatre cours dans chacun des champs de formation générale (français, philosophie, éducation physique et cours complémentaires) à quatre cours de français, trois de philosophie, trois d'éducation physique, deux d'anglais et seulement deux cours complémentaires. De plus, un cours par discipline doit être adapté au champ d'étude.

En remplaçant des cours généraux

et universels par des cours orientés spécifiquement sur la carrière et le marché du travail, le gouvernement nous démontrait qu'il donnait priorité aux besoins du marché et se souciait peu des valeurs fondamentales de notre système d'éducation comme l'esprit critique, la culture et l'ouverture d'esprit.

On a vu, peu à peu, les cours se modeler aux exigences des entreprises,



plusieurs cours techniques se sont transformés en simple préparation à des certifications privées (diplômes émis par des compagnies privées, comme Microsoft, Nortel, etc.), les grilles de cours ont été adaptées à l'alternance travail-études, cautionnant ainsi le manque de prêts et bourses. Même la formation pré-universitaire s'est « professionnalisée », en envisageant tout en termes de simples tâches à accomplir.

Et ce n'était pas assez...

Les politiques du MEQ, dans les années 1999-2000, ont été en parfaite continuité avec celles des années précédentes, mais à un rythme encore plus soutenu. Le Sommet du Québec et de la jeunesse (SQJ), en février 2000, a été à l'origine de cette nouvelle vague de privatisation. C'est à ce moment que les contrats de performance, plans de réussite et de diplomation et autres mesures visant à augmenter la concurrence entre les écoles ont été entérinés. Le gouvernement de l'époque se targuait d'avoir l'aval de la jeunesse, mais rappelons-nous qu'au SQJ, il y avait plus de groupes de lobby, d'entreprises et de sous-ministres

représenté-e-s que d'étudiants et d'étudiantes, de groupes de jeunes, de jeunes de la rue et autres principaux et principales intéressé-e-s. En bout de ligne, le gouvernement a resserré son emprise sur le réseau public d'éducation non pas pour assurer une éducation de qualité partout au Québec, mais bien pour accélérer la privatisation des institutions d'enseignement, et assujettir l'éducation aux lois du marché.

Et contrairement à leurs belles paroles

Le gouvernement libéral s'est peut-être vanté de placer l'éducation comme priorité, ça ne l'a pas empêché de sous-financer le système. Concrètement, cela nous prouve que l'avancée de la privatisation, sous toutes ses formes, ne sera pas endiguée. Au contraire, c'est justement lorsque les écoles manquent d'argent que la pression pour recourir au financement de l'entreprise privée se fait plus pesante. Si on rajoute à ces circonstances le dernier rapport de la Fédération des cégeps¹, qui proposait de lier encore plus école et entreprise, tant pour le financement que pour le contenu éducatif, les étudiantes et étudiants ne sont pas sorti-e-s du bois!

La privatisation c'est ...

- La rationalisation

Depuis 1993-1994, l'offre de cours a grandement diminué. Il y a moins de choix de cours, et le nombre de groupes a diminué. En concret, on parle de salles

de classe contenant des centaines de personnes, avec un enseignant ou une enseignante surchargé-e et déconnecté-e des étudiantes et étudiants.

- Les plans de réussite et de diplomation

Ils sont apparus dans le sillon du SQJ. Le gouvernement exigeait alors des cégeps qu'ils produisent un plan, fixant des cibles de diplomation complètement irréalistes (par exemple augmenter de 10% le taux de diplomation dans un programme donné) et d'énoncer des moyens qui seraient mis en œuvre pour atteindre ces cibles. Le problème, c'est que l'argent investi ne pouvait servir à régler des problèmes fondamentaux, comme le manque de locaux, le surpeuplement des classes ou la baisse de qualité des cours.

- Les contrats de performance

Ce sont des contrats entre le ministère de l'Éducation et chaque université qui décrivent des cibles à atteindre en termes de diplomation, de rationalisation ou autre. Les universités sont tenues d'atteindre ces objectifs sans quoi le ministère coupe une partie de leur financement. Ces contrats sont, jusqu'à maintenant, la plus évidente forme de financement conditionnel que notre système d'éducation ait connu.

- Les fondations privées

Les fondations privées sont présentes dans presque toutes les écoles. Elles vont chercher des subventions d'entreprises ou de particuliers. Le problème, c'est que l'argent ne vient jamais sans arrière-pensée. Que ce soit pour l'espace publicitaire, ou encore pour avoir une influence sur le contenu des cours, les entreprises y trouvent un intérêt. De plus, les écoles sont placées dans une dynamique de concurrence les unes envers les autres pour obtenir les subventions et entretenir leur image d'excellence.

...entre autres

La conclusion qu'on tire des dix dernières années est inéluctable: si le financement public diminue, la part de l'entreprise privée augmente d'autant. Que les institutions soient officiellement privées ou publiques ne change pas grand chose. Si elles acceptent le financement privé et qu'elles intègrent les règles du marché, c'est nous, étudiantes et étudiants, qui feront les frais de ces mesures. La compétition, l'efficacité et la libre concurrence sont peut-être des concepts séduisants, mais trop souvent, ils ont eu pour résultats de saboter l'accessibilité, l'égalité et la qualité de l'enseignement.

¹ Voir : « Les cégeps, une force d'avenir pour le Québec. Le tout avec un virage à droite du réseau??? », *Ultimatum*, printemps 2003, volume 2, numéro 4

Le plan de développement de la Fédération des cégeps : un détournement de mission

Collaboration spéciale de Jean-Claude Drapeau et Renée-Claude Lorimier, membres de la Fédération Autonome Collégiale (FAC)

La loi de la concurrence

Que la mondialisation guette aux portes du secteur collégial, la Fédération des cégeps le reconnaît d'emblée. Dans son plan de développement, elle considère la mondialisation comme le premier élément de conjoncture qui justifie « la nécessité de changer » (p. 21). Depuis plusieurs années déjà, on constate que les collèges se voient de moins en moins comme les éléments d'un ensemble national, mais comme des entités autonomes se faisant concurrence, à la manière d'entreprises cherchant à accroître leur part de marché. La publication d'un palmarès des cégeps a d'ailleurs confirmé ce phénomène. Également, les plans institutionnels de réussite de même que les plans stratégiques dont doivent maintenant se doter les collèges depuis l'adoption de la Loi 123 se présentent comme autant d'outils permettant à ces derniers de se distinguer par leurs mérites. Si l'on remonte plus loin dans le temps, l'habilitation (article 32 du RREC introduit par la ministre Robillard en 1993) avait déjà amorcé ce mouvement de décentralisation du réseau. L'habilitation des cégeps à délivrer le DEC en lieu et place du ministre devait récompenser les efforts consentis par les administrations locales pour se démarquer de leurs voisins et atteindre les cibles de diplomation ministérielles (cible Marois en 1997 et cible Legault en 2001).

Mais la Fédération des cégeps voit plus loin. À plus long terme, c'est l'accréditation qui devrait couronner ce mouvement en accordant aux cégeps le pouvoir de décerner un diplôme institutionnel. Si les collèges tiennent tant à leur statut d'établissements

d'enseignement supérieur, ce n'est pas tant parce qu'ils souhaitent maintenir l'excellence de la formation, mais avant tout parce qu'ils aspirent à l'autonomie des universités et à leur modèle de financement (enveloppe unique).¹

S'estimant trop contrainte dans ses marges de manœuvre, la Fédération des cégeps revendique dans un premier temps une plus grande déréglementation des AEC (piste 15). Si son souhait devait se réaliser, la formation continue pourrait devenir le banc d'essai d'un modèle pédagogique que l'on généraliserait ensuite à l'ensemble du système collégial. En particulier, la formation technique apparaît comme le prochain secteur dans la ligne de mire de nos « gestionnaires [du démantèlement] du réseau » (p. 15), qui aimeraient pouvoir adapter une partie des compétences de la formation spécifique (piste 6). En offrant de la formation taillée sur mesure pour les besoins des entreprises locales, les collèges espèrent conclure avec elles des ententes de partenariat. C'est pourquoi la Fédération réclame du gouvernement le droit de solliciter des subventions privées (piste 56). Rappelons que les subventions privées représentent environ le tiers du budget total des universités.

Un modèle d'organisation du travail hiérarchique

S'ajuster à la nouvelle réalité, pour les cégeps, signifie non seulement entrer dans le contexte de la mondialisation des services d'éducation (qui représentaient 2000 milliards de dollars en l'an 2000), mais aussi adapter la formation aux besoins du marché du travail et former des diplômés en nombre suffisant dans les

créneaux où il y a le plus de demandes. Or, pour entrer dans le circuit mondial des services de formation, la logique commerciale commande que les collèges atteignent des objectifs de performance accrues grâce à une « utilisation optimale des ressources » (p. 73).

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération des cégeps cherche à « instaurer une plus grande mobilité chez le personnel enseignant, le personnel professionnel et les employés de soutien, à l'intérieur d'une même catégorie d'emploi, mais aussi entre différentes catégories, dans le respect des compétences de chacun et de chacune » (p. 73).

« Notre » Fédération des cégeps a de la suite dans les idées : depuis le début des années 1990, elle n'a cessé de réclamer que la structure départementale cède le pas à la structure programme et que les enseignantes et enseignants aient une formation en psychopédagogie. Ses visées sont claires : sélectionné-e-s non plus à partir de leur compétence disciplinaire, mais davantage à partir d'une compétence psychopédagogique, les enseignants et les enseignantes seraient en mesure d'enseigner plusieurs disciplines et, ainsi, de mieux répondre aux besoins fluctuants des programmes selon les variations de la « clientèle étudiante ».

« Les empêcheurs d'institutionnaliser en rond »

Si ce vœu était exaucé, les départements, qui regroupent les professeur-e-s sur la base de leur spécialisation disciplinaire seraient réduits à servir de relais pour appliquer les

décisions du conseil d'administration en ce qui concerne le plan stratégique. En fait, la piste d'action 51, où la Fédération annonce son intention « d'examiner [le] rôle et [le] fonctionnement [de la structure départementale] (...) afin d'améliorer son insertion dans la vie du collège, d'assurer une meilleure prise en charge des responsabilités professionnelles et institutionnelles, et un meilleur partage des responsabilités avec les comités de programmes » (p. 73). Les départements dérangent en tant que lieux d'échanges sur nos pratiques professionnelles et sont vus comme des obstacles à la logique institutionnelle.

Cette orientation privilégie le contrôle des enseignants et des enseignantes par la direction des études plutôt que le travail réalisé conjointement avec les départements dans le respect de l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Aussi, ce nouveau mode de gestion, hérité du secteur privé, rend chaque professeur responsable individuellement (efficacité oblige) de ses taux de réussite devant sa direction. Enfin, selon cette logique, les comités de programme seraient appelés à se charger de l'atteinte des cibles ambitieuses de diplomation (critère ultime du rendement de l'entreprise éducative).

Un détournement de mission

À notre avis, ce plan de développement ne propose rien de moins qu'un détournement de la mission des collèges.

Suite à la page 8, voir Fédération

Mettre un frein à la pauvreté étudiante

Jean-Luc Ratel, étudiant à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal

La hausse des frais de scolarité annoncée au collégial et celle qui nous rattrapera bientôt à l'université entraveront encore davantage l'accessibilité à l'enseignement post-secondaire pour tous et toutes. Car il ne faut pas se leurrer : bien loin du mythe de l'étudiante ou de l'étudiant « gâté-e pourri-e » par la société, force est de constater que la grande majorité de ceux et celles qui fréquentent le cégep et l'université vivent des situations précaires. Cette situation nuit donc doublement à l'accessibilité, puisque d'un côté, les étudiantes et étudiants actuel-le-s subissent la pression qu'exerce sur elles et eux l'implacabilité de leurs conditions socio-économiques, ce qui en conduit bon nombre à devoir raccourcir la durée de leurs études, carrément les cesser ou encore devoir commencer à traîner le boulet de l'endettement que nous offre l'Aide financière aux études (AFÉ).

Nous n'inventons rien... les chiffres parlent d'eux-mêmes. En effet, selon l'AFÉ, 80 % des étudiantes et étudiants à l'université vivent sous le seuil de pauvreté, avec un revenu moyen de 9

600 \$ par année. Aussi, il va de soi qu'en dégelant les frais de scolarité, qui sont actuellement d'environ 1 700 \$ par année, on ne peut qu'appauvrir encore plus des gens qui auraient plutôt besoin d'aide financière. Ce n'est donc qu'avec la gratuité scolaire que nous pourrions améliorer la situation.

Mais justement, on pourrait rétorquer que le régime de prêts et bourses permet de pallier aux problèmes de pauvreté vécus par les étudiantes et étudiants. Pourtant, comme la majorité des bénéficiaires (55,6 %) ne reçoivent que des prêts, le MEQ fournit donc une bonne beurrée d'endettement pour aider la population étudiante! Et il n'y va pas avec le dos de la cuiller (ou plutôt du couteau...), puisqu'il offre généreusement (!) en moyenne 4 083 \$ d'endettement aux finissantes et finissants du collégial préuniversitaire, 7 036 \$ au collégial technique, 14 435 \$ au baccalauréat, 21 726 \$ à la maîtrise et la rondelette somme de 29 493 \$ au doctorat! Ainsi, plus on étudie, plus on s'endette... si bien qu'il faudrait songer à changer l'adage bien connu pour « Qui s'enduit, s'appauvrit!

». Et ce n'est pas tout! En prime, il nous faudra payer des intérêts peu de temps après la fin des études, qui iront tout droit enrichir des institutions financières qui ne sont pas parmi les plus nécessiteuses de ce monde...D'ailleurs, en seulement 7 ans (1988 à 1995), la dette moyenne a augmenté de 67,4 % chez les finissantes et finissants!

Aussi, les prêts et bourses sont une réalité incontournable pour bon nombre d'étudiantes et d'étudiants, puisque près du tiers d'entre eux et elles (30 %) doivent y recourir pour joindre les deux bouts durant leurs études. Et le pire dans tout cela, c'est que l'aide globale versée a diminué depuis 1996 : 35,5 % moins d'aide versée (293 millions \$) de 1996 à 2000, alors que le nombre de bénéficiaires n'a diminué que de 23,0 %!

Enfin, n'oublions pas que déjà au cégep, les étudiants et étudiantes sont 25 % à vivre sous le seuil de pauvreté, dont 10 % vivent carrément dans la misère. Ce n'est donc pas en augmentant les frais divers (car il n'y a heureusement pas encore de frais de scolarité comme tels, bien que la Fédération des cégeps fasse pression en ce

sens sur le gouvernement Charest) qu'on améliorera la situation.

Car toute la campagne de l'ASSÉ vise en définitive principalement à améliorer les conditions de vie de ceux et celles qui étudient à l'heure actuelle et permettre aux laissé-e-s-pour-compte du système d'enseignement d'accéder à une éducation gratuite, publique et de qualité et ce, sans avoir à s'endetter. Puis il n'y a rien d'irréaliste en ce vœu, car la réalité, elle se crée et se modifie au gré des rapports de force que développent les groupes organisés de la société. C'est donc en s'unissant pour réclamer un système d'enseignement qui réponde à nos besoins que nous atteindrons cet objectif.

Et heureusement, nous ne sommes pas les seul-e-s : dans tous les secteurs de la société, de plus en plus de gens se lèvent et s'organisent pour contrer l'offensive antisociale du gouvernement libéral. Que cet automne en soit un de résistance au néolibéralisme à la sauce Charest et que triomphe désormais la société sur les impératifs comptables d'une minorité privilégiée!

Le PLQ, un parti au service de la population ?

Julia Posca, étudiante au baccalauréat en sociologie à l'UQÀM

En cette rentrée scolaire, l'orientation empruntée par notre gouvernement dans le dossier des services sociaux, entre autres celui de l'éducation, mérite toute notre attention. En effet, le PLQ ne cache pas qu'il agit « dans le respect des valeurs libérales »¹ et depuis son arrivée au pouvoir, les réformes néolibérales menacent davantage la société québécoise.

Le premier assaut du PLQ à l'endroit du système d'éducation est sûrement le budget accordé au ministère de l'Éducation (MEQ) pour l'année 2003-2004. Par exemple, la Fédération des cégeps réclamait 50 millions de dollars pour couvrir les coûts du système, or le gouvernement n'a accordé que 20 millions au réseau collégial. Pis encore, le faible niveau d'investissement dans le réseau obligera plusieurs cégeps à adopter un budget déficitaire, contrevenant ainsi à l'obligation d'en déposer un équilibré.

Or si les établissements collégiaux doivent outrepasser les lois en vigueur, c'est que le problème de financement du réseau a atteint un point critique et ne leur offre plus d'autre choix. En effet, les investissements publics en éducation ne correspondent plus aux besoins du système d'éducation, et à propos des cégeps, [...] estime qu'il faudra [...] revoir en profondeur le mode de financement des collèges »². Pour le président de la Fédération, cela signifie hausser les frais de scolarité par l'intermédiaire des frais de toute autre nature, et cette mesure a déjà obtenu le feu vert du MEQ.

On peut se demander à qui profitent ces politiques néolibérales, car si le PLQ affirme qu'il travaille « au service des Québécois »³ (il n'est pas spécifié que le parti travaille au service des Québécoises, désolée les filles), ce n'est certainement pas en sous-finançant l'éducation qu'il assure le bien-être de l'ensemble de la population. Bien au contraire, c'est plutôt aux intérêts de quelques élites financières et patronales que semblent se dévouer notre cher gouvernement. En effet, si le dévoilement du budget Séguin en juin dernier est loin d'avoir fait l'unanimité au sein de la population québécoise, le Conseil du patronat du Québec (CPQ), quant à lui, s'en est fort enthousiasmé, son président Gilles Taillon affirmant d'ailleurs « que la première des conditions gagnantes pour la mise en application du plan du CPQ est l'arrivée au pouvoir à Québec d'un gouvernement dont le programme répond à plusieurs égards aux demandes du patronat. »⁴

Le CPQ, organisation qui vise la défense des intérêts patronaux et du milieu des affaires, avait depuis plusieurs années déjà élaboré un plan visant entre autres à revoir le rôle de l'État, à repenser la fiscalité et à réformer les services sociaux. Or le programme libéral est fortement inspiré des recommandations du CPQ, en tout premier lieu pour ce qui a trait à la taille de l'État. Ainsi, si le Conseil du patronat proposait de réduire considérablement la taille de l'État—permettant par le fait même l'ingérence du secteur privé dans



le secteur public—, le PLQ en a fait son cheval de bataille.

Au chapitre de l'éducation, il est intéressant de mettre en parallèle le programme du PLQ et celui du CPQ. Le Conseil affirmait dans son programme d'action 2002-2003 qu'« à l'ère de l'économie du savoir, les sociétés gagnantes sont celles qui misent sur une main-d'œuvre qualifiée et instruite. (...) Nous croyons qu'un sérieux coup de barre doit être donné pour revoir le mode d'organisation des services éducatifs, ainsi que la structure de notre système, notamment dans les formations professionnelle et technique, et nous sommes d'avis également que le dégel des frais de scolarité à l'université ne peut plus attendre. »⁵ On constate que le plan d'action du gouvernement libéral en matière d'éducation correspond tout à fait à celui avancé par le CPQ, et en ce sens, il devient faux d'affirmer que le Parti libéral travaille au service de la population québécoise, puisque c'est plutôt au désir de productivité et de compétitivité du patronat québécois que répond l'organisation de M. Charest.

Si le Conseil du patronat est un lobby très influent auprès de l'administration libérale, d'autres

organismes ont manifesté leur désir de voir le système d'éducation québécois se libéraliser. Par exemple, l'Institut économique de Montréal (IEDM), avec la mise en place d'un système de bons d'études, souhaiterait « introduire un mécanisme de marché à l'intérieur d'un système d'éducation public décentralisé afin d'assurer son fonctionnement optimal. »⁶ La Chambre de commerce du Montréal métropolitain, quant à elle, se positionne en faveur de la libéralisation des universités québécoises. Ainsi, dans un mémoire présenté à l'ancien ministre de

Somme toute, le Parti libéral du Québec se défend bien d'agir dans l'intérêt des Québécois et des Québécoises, mais il serait plus juste de dire qu'en matière d'éducation, entre autres, c'est surtout dans l'intérêt du patronat québécois et des entreprises québécoises que le nouveau gouvernement a orienté ses politiques sociales.

¹ Parti libéral du Québec, *Égalité des chances et réussite en éducation*, document de travail, mars 2003

² CAUCHY, Clairandrée. « Une douzaine de cégeps seront déficitaires ». *Le Devoir*, jeudi 28 août 2003

³ *Un gouvernement au service des Québécois*, titre du plan d'action préélectoral adopté par les membres du Parti libéral du Québec lors du Conseil général tenu à Montréal les 27, 28 et 29 septembre 2002.

⁴ TURCOTTE, Claude. *Le CPO voit l'avenir avec optimisme*. *Le Devoir*, vendredi 13 juin 2003, p. B9

⁵ Conseil du patronat du Québec. *Pour bâtir un Québec prospère*, programme d'action 2002-2003

⁶ BERNIER, Sylvain. *Le choix de l'école pour tous: un projet de bons d'étude adapté au Québec*. Cahier de recherche de l'Institut économique de Montréal, février 2003

⁷ Chambre de commerce du Montréal métropolitain. *Pour des universités montréalaises plus dynamiques*, mémoire soumis au ministre de l'Éducation, M. François Legault, 14 décembre 1999

l'Éducation François Legault, elle suggérerait un maintien de la contribution de l'État dans le financement des universités juxtaposé à l'introduction d'une plus grande logique de marché et à l'appui complémentaire du secteur privé pour augmenter le financement disponible. Elle proposait aussi de libéraliser les frais de scolarité afin de rejoindre la moyenne canadienne et de rendre les universités plus hétérogènes⁷.

SAVIEZ-VOUS QUE...

À L'UQAM, LA COMMISSION DES ÉTUDES (HAUTE INSTANCE DÉCISIONNELLE) A NOMMÉ UN SOUS-COMITÉ CHARGÉ D'Étudier une possible augmentation des frais afférents. VOICI EN PRIMEUR CE QUI S'Y DISCUTE EN CE MOMENT:

-APPLIQUER DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR DES INSCRIPTIONS TARDIVES

-APPLIQUER DES FRAIS POUR TOUTE DEMANDE D'EXAMEN D'UN DOSSIER DE RÉVISION DE NOTE, AVEC REMBOURSEMENT EN CAS DE GAIN DE CAUSE.

-QUE LES FRAIS GÉNÉRAUX QUI SONT ACTUELLEMENT DE 20\$ FIXE SOIENT DORÉNAVANT CALCULÉS PAR CRÉDIT. IL

S'AGIRAIT DE FRAIS DE SCOLARITÉ DÉGUISÉS ET GÉRÉS PAR L'UNIVERSITÉ, DONC NON SOUMIS AU GEL ET SUSCEPTIBLES D'AUGMENTER EN TOUT TEMPS.

-APPLIQUER DES FRAIS POUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC). CE QUI POURRAIT CONCRÈTEMENT SE TRADUIRE PAR DES FRAIS D'UTILISATION DES LABORATOIRES INFORMATIQUES ET DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL.

CE SOUS-COMITÉ RENDRA SON RAPPORT AU COURS DE LA SESSION. NOUS IGNORONS POUR L'INSTANT SI LES AUGMENTATIONS S'APPLIQUERONT À L'HIVER PROCHAIN OU PLUS TARD.

G R E V E

EN ROUTE VERS LA LUTTE...



Mobiliser

Suite de la page 3

Prenez leurs coordonnées en note, invitez-les à vous rejoindre, n'hésitez pas. Plus votre groupe grandira, plus votre rapport de force s'accroîtra.

La mobilisation directe

Ce type de mobilisation est le plus efficace, mais aussi le plus exigeant. Le concept est quant à lui plus simple : il s'agit d'aller voir les gens directement et de leur parler. Ce qui est exigeant, c'est de discuter.

Puisque vous aurez à parler à une multitude de personnes, vous devrez donc posséder une très bonne connaissance de votre sujet et être en mesure de développer une solide argumentation. Cette approche plus directe, de personne à personne, a pour but de discuter avec quelqu'un ou quelqu'une, de lui distribuer un tract ou de l'inviter à une activité comme l'assemblée générale. C'est une méthode efficace puisqu'elle touche chacun et chacune individuellement et qu'elle peut permettre de sensibiliser des gens qui auraient autrement ignoré l'information.

Pour ce type de mobilisation, vous pouvez vous installer un peu n'importe où. Visez les endroits les plus achalandés. Les kiosques sont aussi de bons moyens pour mobiliser. Laissez-y la documentation la

plus variée possible afin de la rendre accessible au plus de personnes possible, décorez de banderoles vos kiosques, servez-y du café équitable. Tous les moyens sont bons pour attirer les gens.

L'action, jamais une fin : toujours un début

Ça y est, vous avez réussi votre campagne et obtenu votre mandat de grève. Vous n'êtes cependant pas au bout de vos peines. En effet, l'action n'est pas une fin en soi pour la mobilisation. La grève doit être animée par toutes sortes d'actions.

Le but de la grève, ou de toutes autres sortes d'initiatives (manifestations, concerts, etc.) n'est pas nécessairement

l'événement lui-même, c'est aussi de faire ressortir dans les masses un niveau de compréhension et d'engagement social plus grand. C'est souvent au cours de la lutte elle-même que les gens deviennent le plus réceptifs à de nouvelles idées. Il sera donc de votre devoir de récupérer à travers la lutte beaucoup de gens motivés qui pourront se joindre à vous.

Tous les outils et trucs qui vous ont été donnés dans cet article ne sont que des bases de mobilisation. Le reste est entre vos mains. Expérimentez, analysez les résultats et recommencez. C'est toujours le meilleur moyen de faire progresser la lutte.

**Bonne chance !
En route vers la grève !**

Fédération

Suite de la page 5

Depuis leur création, les cégeps ont eu pour mandat d'offrir une éducation supérieure de qualité à l'ensemble de la population de manière à former tant des travailleurs et des travailleuses que des personnes libres et des citoyens et citoyennes responsables. La Fédération des cégeps soutient maintenant que cette mission doit être actualisée. Elle demande au gouvernement de procéder aux modifications législatives et réglementaires nécessaires à l'application de son plan de développement (**piste 1**). Dans son esprit, la mission principale des cégeps est de qualifier, de former des diplômé-e-s en nombre suffisant pour répondre aux besoins du marché du travail et de combler les pénuries de main-d'œuvre. Elle vise aussi à soutenir la compétitivité des entreprises dont les PME » (p. 56), ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'elle considère les collèges comme des entreprises soumises aux règles de la concurrence. On est loin de la mission d'éduquer, d'instruire et de socialiser...

Comment la Fédération des cégeps peut-elle proposer pareil détournement du mandat des collèges

alors que la mission qui a présidé à leur création a été réaffirmée par les États généraux de l'éducation en 1996? La FAC soutient qu'une telle réforme en profondeur du secteur collégial ne saurait être réalisée sans un débat social sur la question.

À notre avis, la Fédération des cégeps ne pourra pas faire cavalier seul longtemps dans son projet de développement du réseau. Déjà, le président de la CREPUQ, Pierre Lucier, l'a mise en garde contre la tentation de faire des propositions qui touchent les autres ordres d'enseignement sans les avoir préalablement consultés (*Le Devoir*, 1^{er} et 2 mars 2003, page A-5). Quant à nous, nous serons très heureux et heureuse de répondre à l'invitation que nous lance la Fédération des cégeps de débattre avec elle de son plan de développement et de notre vision de l'enseignement collégial (p. 72) dans le cadre de la prochaine négociation de la convention collective.

I « Il faut viser à assurer à l'ensemble des établissements un financement adapté à leur mission d'enseignement supérieur. Dans cet esprit, il faut en particulier obtenir du MEQ un financement global et transférable (...) », p. 78. (C'est nous qui mettons les caractères gras.)

*N.B.: le texte entre parenthèses est tiré du document de la Fédération des cégeps **Le cégep, une force d'avenir pour le Québec***

Historique

Suite de la page 2

Bien que les fédérations étudiantes se sont empressées de refuser la grève après que le MDE ait lancé son mot d'ordre, elles n'ont pu faire autrement que de s'y rallier sous peine de perdre la face, vu l'ampleur de la mobilisation. Elles n'avaient plus qu'à récupérer le mouvement et s'assurer qu'il cause le moins de dommages possibles à son allié, le Parti québécois.

Le MDE, étant numériquement marginal, a alors fait le choix d'appeler à une coalition des associations étudiantes en grève pour coordonner le mouvement. Malgré tout, les fédérations ont pris rapidement le contrôle de ce dernier et se sont retrouvées les uniques interlocutrices auprès du gouvernement. Résultat: le mouvement fut perverti de son sens original et menotté par l'entente prise entre le ministère de l'Éducation et les fédérations étudiantes.

Les leçons à tirer de 1996 dans la mobilisation de cet automne

Au regard de 1996 et de l'attitude du MDE dans la direction de la mobilisation, l'ASSÉ ne peut se contenter de partir le mouvement et le laisser vivre de lui-même. Elle se doit d'assurer une direction forte. Ni la grève, ni l'ASSÉ ne sont des fins en soi, mais des outils. L'ASSÉ possède un poids politique et idéologique beaucoup plus grand que le MDE pouvait l'espérer à l'époque. Il en va de même au niveau des ressources.

Elle doit donc se donner les moyens d'assurer la mobilisation de l'automne et empêcher à tout prix la récupération et le sabotage que les fédérations sont bien capables d'accomplir. Il ne faut pas s'y méprendre,

on ne se bat pas pour l'obtention d'une loi cadre, mais bien contre les hausses de frais et pour la gratuité scolaire. L'ASSÉ va devoir faire comprendre la prédominance des Assemblées Générales et que le dernier mot leur appartient. De plus, l'ensemble des associations étudiantes locales qui ne sont pas membres de l'ASSÉ, mais qui s'y reconnaissent dans son plan d'action et sa plate-forme de mobilisation, devront faire le choix de supporter cette dernière coûte que coûte pour empêcher que la FEUQ et la FECQ vendent encore une fois les droits des étudiantes et étudiants du Québec à rabais, dans le cadre de négociations obscures et secrètes avec le gouvernement.

L'unité à tout prix du mouvement étudiant n'est que foutaise et aberration. La seule unité réelle ne peut que venir d'en bas, des assemblées générales et sur une base de revendications et d'actions communes. La fusion vers le haut avec des organisations qui refusent la démocratie syndicale et qui méprisent la population étudiante, ne peut que mener le mouvement étudiant et la grève à sa perte, ou du moins les réduire à un coup d'épée dans l'eau. Sans nécessairement sombrer dans le sectarisme et imposer unilatéralement et hégémoniquement sa vision de la mobilisation à venir, l'ASSÉ devra rester ferme et assurer la direction du mouvement. Elle devra aussi reconnaître ses alliés objectifs et ses alliées objectives et travailler de concert avec ces derniers. Encore plus difficile, mais combien nécessaire, elle devra identifier ses ennemi-e-s et leur couper l'herbe sous le pied. On sait déjà que les directions de la FEUQ et de la FECQ vont tout faire pour limiter l'ampleur des revendications et de la mobilisation. Leur sortie surprise des dernières semaines et leurs revendications en témoignent. À nous maintenant d'agir en conséquence et de choisir notre camp.

Pour nous joindre:
Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)
1097 St-Alexandre, suite 405
Montreal, Québec H2Z 1P8
Tel : 514-390-0110
executif@asse-solidarite.qc.ca
www.asse-solidarite.qc.ca

Qu'est-ce que l'ASSÉ

«ASSÉ» est l'acronyme qui désigne l'Association pour une solidarité syndicale étudiante. C'est un regroupement provincial d'associations étudiantes, tant de niveau collégial qu'universitaire qui vise à rassembler les étudiantes et étudiants de la province pour:

Une éducation publique et gratuite

Gratuite, car pour l'ASSÉ, l'éducation est un droit et non un privilège. Dans cette perspective, l'éducation post-secondaire ne doit pas être réservée à une élite, mais accessible à l'ensemble des individus, indépendamment de la provenance sociale, géographique ou encore du sexe, de l'orientation sexuelle ou de la couleur de la peau.

Publique, parce que c'est le rôle de l'ensemble de la société de prendre en charge l'éducation et la formation de tous et toutes. L'école doit être un lieu pour former des citoyens et citoyennes et ne pas être réservée strictement à la formation d'une main-d'œuvre servile. C'est aussi la responsabilité du gouvernement de financer pleinement l'éducation, gouvernement qui fuit ses responsabilités depuis 1994 en ayant charcuté près de deux milliards de dollars dans le budget de l'éducation au Québec.

Non aux contre-réformes

Dans la foulée des réformes néolibérales qui sévissent aux quatre coins du globe, le gouvernement du Québec mène depuis 1993 une série de contre-réformes dans l'éducation post-secondaire. De la Réforme Robillard au Plan Legault, l'État cherche à mettre en compétition les différentes institutions collégiales et universitaires afin de créer un marché de l'éducation. Ces transformations répondent bien entendu aux exigences des institutions capitalistes internationales, telles l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale, sans compter les accords de libre-échange et les projets d'accord (ALÉNA, ZLÉA, AMI, UE, etc.).

En pratique, ces attaques prennent la forme des contrats de performance à l'université et de plan de réussite et de diplomation au collégial. Les effets directs de ces mesures sont la rationalisation des pro-

grammes dans les universités (réduction dans les banques de cours, abolition de programmes, augmentation du ratio prof/élèves, etc.) et l'habilitation des cégeps (destruction du réseau, émission par les institutions, multiplication des AEC, etc.). On cherche à casser le cadre général des diplômés, dans le but d'offrir des formations surspécialisées.

Pour un syndicalisme de lutte

Pour l'ASSÉ, les étudiantes et les étudiants sont de jeunes travailleuses et travailleurs en formation. C'est à partir de cette conception théorique que les organisations étudiantes combattives s'organisent sur des bases syndicales au Québec depuis les années soixante.

La base de l'organisation syndicale est l'assemblée générale (AG). C'est pourquoi les AG des associations étudiantes membres mandatent et délèguent des étudiants et des étudiantes au Congrès de l'ASSÉ, qui est son instance suprême. En dessous du Congrès, on retrouve le Conseil interrégional, les Conseils régionaux, le Comité exécutif, le Comité femmes et les différents comités de travail. Le travail à travers les instances passe irrémédiablement par la formation, l'information, la conscientisation et la mobilisation. Tous et toutes doivent se sentir concerné-e-s.

Un autre principe de base du syndicalisme de lutte est qu'il faut se battre pour obtenir gain de cause. Il existe un antagonisme irréconciliable entre les intérêts et besoins étudiants et la volonté des administrations locales et du ministère de l'Éducation. Les revendications ne peuvent s'obtenir qu'avec la construction d'un rapport de force. La négociation sans l'obtention d'un tel rapport ne peut que mener à l'échec. Les pratiques telles que le lobbying, la cogestion et la concertation mènent automatiquement vers la collaboration et l'intégration dans les appareils étatiques. Ces stratégies ont causé des torts incroyables au mouvement étudiant dans les années 1990 (dégel des frais de scolarité, déficit zéro, Réforme Robillard, Plan Legault, etc.).

